

Communiquer sur votre événement

La Commune de St-Julien-en-Genevois vous accompagne pour promouvoir votre manifestation.

Vous organisez un événement, la commune vous accompagne dans la promotion de celui-ci ?

Plusieurs outils sont proposés par la commune pour vous accompagner à la communication sur votre événement. Toute demande sera étudiée et validée par le comité de rédaction.

Les outils proposés par la commune sont les suivants :

les affichages municipaux

- > **les vitrines municipales** : une quinzaine de vitrines sont installées devant les bâtiments publics et dans les hameaux de Saint-Julien. La pose est réalisée par les services municipaux. Les affiches imprimées (format A4 ou A3 maximum) sont fournies par le demandeur et doivent être déposées **3 semaines avant la manifestation** après avoir reçu l'accord du service communication. Un planning de suivi est mis à jour régulièrement permettant ainsi la non saturation de ces petites vitrines.
Durée maximum de l'affichage 2 semaines.
- > **le panneau affichage libre** : un panneau d'affichage libre est à votre disposition avenue Mössingen.
- > **les panneaux numériques** : depuis mai 2021, la Commune a modernisé son affichage numérique entraînant un mariage entre deux technologies. Ces panneaux sont répartis sur les axes de circulation majeurs de la Commune :
 1. des panneaux lumineux ancienne génération => uniquement avec du lettrage
 2. des nouveaux panneaux numériques plus modernes permettant une diffusion de visuel.Les demandes doivent être faites une semaine avant la date souhaitée de diffusion. **Durée maximum de diffusion 2 semaines.** Pour accéder au formulaire dédié à cet affichage [cliquez-ici](#).
- > **les panneaux d'affichage grand format** : la Commune ouvre son réseau d'affichage grand format (mobilier urbain). Cet affichage demande un accompagnement particulier du service communication, les demandes doivent être faites au plus tôt. **Durée maximum de l'affichage 3 semaines.**
- > **les banderoles** : deux emplacements sont disponibles : **grilles cour 1603 et/ou grilles intérieures du**

rond-point à L'Arande. L'installation de ces dispositifs nécessite une autorisation préalable impérative. Sans autorisation, vos banderoles sont susceptibles d'être retirées sans préavis. **Durée maximum de l'affichage 3 semaines.**

l'agenda du site internet de la Commune



La commune permet aux associations saint-juliennoises d'être visibles sur le site internet de la Commune dans l'[agenda](#).

Pour annoncer les événements, animations, ateliers ou autres dans cet agenda numérique, la Commune utilise un outil mis à disposition par **l'Office de Tourisme des Monts de Genève**. Merci de compléter le formulaire en suivant ce lien : <https://www.montsdegeneve.com/pratique/office-de-tourisme/communiquez-sur-vos-evenements/>

Ce formulaire doit être complété au minimum une semaine avant l'événement.

le logotype et sa charte graphique



Fin 2018 la Ville de Saint-Julien-en-Genevois a entrepris une modernisation de son blason historique, en 2020 le blason a été reconstitué afin de respecter les armoiries historiques.

Ce nouveau logotype a été pensée pour mettre en avant le nom de la collectivité, pour proposer un signe à la fois ancré dans le passé mais tourné vers l'avenir par le traitement graphique et colorimétrique. Le blason, désormais coupé en deux dans le sens de la hauteur, a conservé ses attributs féodaux (griffon, créneaux) mais le jaune 100% a laissé la place à un ocre plus chaleureux et surtout plus lisible sur le web, le bleu a gagné en profondeur. Les branches de laurier et de chêne ont disparu à la faveur d'une seule feuille : le développement durable de la commune est ainsi plus valorisé.

Ancien logotype de la Ville de Saint-Julien-en-Genevois (2015 > 2018)



Nouveau logotype de la Ville de Saint-Julien-en-Genevois (2020)

SAINT- JULIEN - EN - GENEVOIS



Chaque support de communication utilisant le logotype de la ville de St-Julien-en-Genevois doit respecter la charte graphique de la Commune et doit être validé avant diffusion.

Contactez le service communication pour tous besoins, conseils, validations ou interrogations : communication@st-julien-en-genevois.fr



> Pour figurer dans l'agenda "papier" et bénéficier des affichages municipaux, remplissez le formulaire en [cliquant ici](#)

> Pour faire une demande pour les panneaux lumineux, [cliquez ici](#)

> Pour figurer dans l'agenda sur le site internet, [cliquez ici](#)

Panneaux lumineux

Faites vos demandes
d'affichage sur les
panneaux
lumineux en cliquant
ici

et consultez le

règlement de
publication ici

Contact



Administration générale SERVICE COMMUNICATION

1 Place du Général
de Gaulle
CS 34103
74160 Saint-Julien-
en-Genevois

 **04 50 35 50 92**

 **Courriel**

 **VOIR LA FICHE**

Mairie de Saint-Julien-en-Genevois

1 Place du Général de Gaulle, CS 34103
74164 Saint-Julien-en-Genevois

La Mairie vous accueille :
du lundi au vendredi : 8h30-12h et 14h-17h

Nous contacter :
04.50.35.14.14

<https://www.st-julien-en-genevois.fr/demarches/association/communiquer-sur-votre-evenement-925.html>